

Logement social parisien : gabegie et usine à gaz à tous les étages



Depuis des années, le discours est le même : Paris perdrait ses pauvres et ses classes moyennes à cause de propriétaires trop méchants. Il faut donc protéger les locataires de leurs griffes, ce que s'emploient ensuite à faire le législateur en pondant loi absurde sur loi absurde, quitte à corriger ensuite ses nombreuses erreurs... par d'autres lois.

Avec H16

Avec Nafy- Nathalie

Depuis des années, le discours est le même : Paris perdrait ses pauvres et ses classes moyennes à cause de propriétaires trop méchants. Il faut donc protéger les locataires de leurs griffes, ce que s'emploient ensuite à faire le législateur en pondant loi absurde sur loi absurde, quitte à corriger ensuite ses nombreuses erreurs... par d'autres lois. Et comme les autres, sœur Anne, bourgmestre parisienne, est partie en croisade à coup de lois.

La dernière invention de la Mairie de Paris, [le dispositif « multiloc' »](#) en est l'illustration la plus absurde puisqu'on prétend ainsi ramener les classes moyennes intramuros en payant les propriétaires pour qu'ils leur louent leurs logements. Et dans le même temps, la mairie a aussi lancé une [politique de récupération/expropriation des chambres de bonne](#) inoccupées, au prétexte qu'un million de mètres carrés seraient inutilisés dans les beaux quartiers.



Toute l'idée derrière ces bricolages législatifs est de pousser à la mixité sociale puis de se féliciter bruyamment des dispositifs permettant soi-disant d'y arriver. Sur [le site du parti socialiste](#) on se glorifie ainsi qu'un immeuble social de 51 logements ait vu le jour près de la place Vendôme (1er arrondissement) et des Champs-Élysées (8e). On apprend aussi qu'[avenue de La Motte-Piquet](#) au cœur du septième arrondissement, la Mairie de Paris a racheté un immeuble à 18.000 euros du m2 afin de faire vingt logements sociaux dont certains avec terrasses et balcons. Il sera possible pour une famille d'obtenir un logement de 89m2 avec vue somptueuse sur la tour Eiffel pour 900 euros par mois, charges comprises.

Maintenant, le contribuable parisien tiquera peut-être un peu sur le fait de loger quelques familles seulement, sous prétexte de mixité, en pleine crise du logement et à un tel prix. Par extension, il pourra calculer ce qui lui en coûtera au final lorsque la mairie sera parvenue aux 30% de logements sociaux fixée par la loi SRU, et bien se rappeler ce que scandale le communiste Ian Brossat, adjoint chargé du logement, qui martèle obstinément que « Les logements sociaux ne doivent pas être cantonnés dans le nord-est de Paris, nous devons faire de la mixité sociale partout ».

Encore que la notion de mixité sociale à Paris fait parfois doucement sourire.

Prenez le dispositif multiloc', ou celui de réappropriation des chambres de bonne : normalement à destination des « classes moyennes », les petites lignes d'explication dévoilent une version très socialiste de ces dernières. Avec des revenus inférieurs aux plafonds du logement intermédiaire (41 000 euros pour une personne, 62 000 euros pour deux et 90 000 euros pour quatre), on comprend aisément qu'avec l'impératif de gagner trois fois le montant du loyer, ne seront retenus que les locataires les plus aisés et non les plus modestes.

Quant aux HLM, leur mode d'occupation est très révélateur.

En 2010 [un article de la Tribune](#) nous apprend que

« (...) dans Paris, 31,4 % des locataires du parc locatif social parisien comptaient à la fin 2007 parmi les 30 % des ménages les plus riches de France »

Décidément, le social se niche vraiment à des endroits insoupçonnables. Mieux encore, si l'on s'amuse à lister des politiciens ou des hauts fonctionnaires qui occupent de tels logements, indépendamment de leur tendance politique, on obtient une énumération pléthorique, étayée par des scandales réguliers, que ce soit [avec la gauche](#), [avec la droite](#) ou même le centre, [personne](#) n'est épargné.

[Un article du Monde de décembre 2013](#) commençait même un début de liste d'élus parisiens (toutes tendances confondues) en HLM et indiquait que les politiciens concernés « (...) invoquent en général la « précarité » de leur statut et leurs difficultés à se loger dans le privé de ce fait », ce qui ne fera sourire qu'au lendemain d'élections charnières, et encore.

Il faut s'y résoudre, [les chiffres sur l'occupation des logements HLM](#) en région parisienne montrent un curieux paradoxe : en 2011 par exemple, **47% des locataires HLM ont des revenus supérieurs à 60% au plafond de ressources**, alors que dans le parc privé, 36% des locataires ont des revenus inférieurs à ce plafond. En 2009, un des locataires HLM avait même déclaré 256.000 euros de revenus. Ces chiffres sont connus, et même commentés dans [un rapport de la Cour des comptes d'avril 2015](#) qui y souligne que

« les bailleurs franciliens ont tendance, pour équilibrer leurs opérations, à privilégier les logements du type prêt locatif social (PLS), assortis des niveaux de loyers les plus élevés, au détriment des logements de types PLAI et prêt locatif à usage social, accessibles aux plus modestes. »

Ce n'est pas tout. Ce même rapport précise ainsi que « les subventions et les efforts se sont concentrés dans les zones où le coût de construction est le plus élevé et le foncier le plus rare. Ces contraintes ont souvent conduit à acquérir et conventionner des logements existants pour leur donner un statut social, sans accroissement de l'offre globale, ni modification du peuplement quand les immeubles étaient occupés. On observe en outre une part importante de petits logements au détriment des logements familiaux, car ils sont comptabilisés de la même manière dans les statistiques. »

Quant aux règles d'attributions et de gestion de ces HLM, elles sont « *appliquées de manière variable* » et ont même « *des effets particulièrement négatifs en Île-de-France* ». La Cour n'est pas tendre et appelle à une plus grande transparence, et à « *une application sans dérogation ni plafonnement des suppléments de loyers de solidarité*. »

Enfin, on note dans ce marché parallèle et très mal surveillé les inévitables dérives où, par exemple, ceux qui bénéficient d'un

logement social sans plus y habiter les conservent pour les sous-louer (ce qui est facile à vérifier avec l'apparition d'annonces sur Le Bon Coin).

Peut-être poussée par quelque idéal moral ou, plus probablement, par l'odeur de soufre toujours plus difficile à camoufler, la Mairie de Paris tente actuellement de remédier un peu à ces dérives.

Il aurait été logique de commencer par libérer les logements sociaux mal occupés afin de les réaffecter immédiatement à des personnes qui en auraient réellement besoin. Anne Hidalgo avait d'ailleurs fanfaronné cette idée d'un tweet retentissant :

Je souhaite qu'aucun conseiller de Paris ne soit locataire d'un logement attribué par la Ville ou un de ses bailleurs:

<http://t.co/abQRVy7JCB>

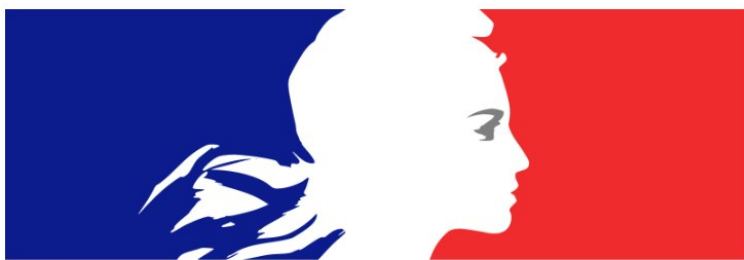
— Anne Hidalgo (@Anne_Hidalgo) 5 Décembre 2013

Youpi, de l'action, donc ?

Eh bien non. À l'exception de trop [embarrassants scandales](#), aucun profiteuse n'a été expulsé. Pour nos élus, le service public n'est pas d'être au service du public mais d'être payé par les fonds publics.

En attendant, la Mairie de Paris a préféré parler de transparence dans les procédures d'attribution des logements sociaux. Choc de simplification oblige, elle a totalement lâché les élastiques et propose à l'aspirant locataire une [hallucinante grille de critères](#) avec distribution de gommettes points en fonction de la misère dans laquelle s'ébroue le demandeur. Apparemment, quand on est une famille de 6 personnes dans une petite pièce unique, que le préfet a autorisé l'expulsion par la police (avec concours de la force publique), qu'il ne reste plus un rond après loyer payé et que vous justifiez (avec une attestation de domiciliation) que vous êtes SDF (si si), vous obtenez un tel pactole de point que votre dossier va aller vite...

Cette bureaucratie délirante qui fleure bon l'encre de tampons serait comique si les conditions décrites ne représentaient pas des situations dramatiques que ces paperasseries déchaînées poussent carrément dans le sordide le plus déshumanisé. Parce qu'apparemment, pour chaque logement, 3 dossiers seront retenus en comité ouvert au public et 3 dossiers seront soumis aux organismes HLM qui sélectionneront celui qui leur convient le mieux. Mais sérieusement, **qui ira assister à ces réunions** pour vérifier ce qui s'y passe ? Comment garantir que ces dossiers suivront le bon circuit sans interférence ? Et surtout, en quoi cette « transparence » change-t-elle l'absence totale de reprise des logements lors de l'accroissement des revenus des attributaires ? À l'odeur des tampons encrues de ronds-de-cuir mécaniques s'ajoute celle d'un nouveau foutage de gueule assez typique d'une République certes Populaire mais surtout et avant tout Socialiste...



*Un Etat pour les gouverner tous • un Etat pour les trouver
Un Etat pour les amener tous • et dans les ténèbres les lier*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Exagération ? Et que penser alors de ces volumes de logements dont l'État et les collectivités locales sont réservataires d'office alors que les élus se retrouvent en même temps à la tête des [SEM qui vont bénéficier d'un droit de préemption délégué](#) pour construire des logements sociaux et les gérer ensuite ? Coïncidence pratique ou pure connivence ? Et au fait, si l'on sait que [les locataires des HLM sont prioritaires pour acquérir leurs logements à prix concurrentiels](#), est-ce encore une coïncidence d'y trouver tant d'élus ?

Depuis des années, le discours est le même : Paris perdrait ses pauvres et ses classes moyennes à cause de propriétaires trop méchants. Pour ceux qui viennent de lire et de comprendre les lignes précédentes, les méchants propriétaires ne sont vraiment pas ceux qu'on croit et certainement pas ceux que la Mairie de Paris s'emploie systématiquement à pointer du doigt.

Ecrit par [Nafy Nathalie](#) et H16